

Foire aux questions

“AléVini, fonds de mobilité régionale” – Cycle VI

- 1. Ma question c'est de savoir si l'artisanat fait partie de votre domaine d'action ? Si oui, comment faire si on n'a pas de contact dans les îles voisines, comment l'identifier ? Est ce que COI va organiser un évènement où l'on pourra participer ?**

Les acteurs du secteur de l'artisanat peuvent soumettre leurs candidatures pour les subventions du projet ICC. Il leur est recommandé de se rapprocher des institutions compétentes du secteur ainsi que des associations afin de faciliter la mise en relation avec des contacts issus des îles voisines. À ce stade, aucun événement spécifique au secteur de l'artisanat n'est programmé par la COI.

- 2. Mon projet avait été sélectionné pour une résidence d'artiste à La Réunion ALEVINI II. Toutefois, je n'ai pas pu bénéficier de la subvention, n'ayant pas obtenu de visa à cette époque. Je souhaiterais savoir si je suis encore éligible pour déposer un dossier de candidature dans le cadre du programme ALE VINI VI.**

Les individus n'ayant pas bénéficié, à ce jour, de la bourse de mobilité Alévini peuvent soumettre leur candidature.

